



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
L'Esplanade Laurier
4th floor, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet SSTT Services d'architecture et d'ingénierie	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP938-212564/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20212564	Date 2021-11-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-178-80481	
File No. - N° de dossier fe178.EP938-212564	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-12 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Matende, Robinah	Buyer Id - Id de l'acheteur fe178
Telephone No. - N° de téléphone (873) 353-8472 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PSPC PARLIAMENTARY PRECINCT BRANCH DIRECTION GENERALE DE LA CITE O CONNOR ST OTTAWA-ON K1A 0R5 CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

MODIFICATION 006

Cette modification a pour but de répondre aux questions suivantes, et .faire des modifications à la DDP.

La date de clôture des soumissions est prolongée jusqu'au 12 janvier, 2022 à 14h00 (HNE).

1. Questions et réponses

	Questions et Réponses
Q26	<p>En ce qui concerne les trois projets représentatifs qui seront présentés par le proposant (voir les sections 3.2.1.2.a., 3.2.1.2.b. et 3.2.1.2.c.), l'élément suivant est requis :</p> <p><i>ii. Mise en œuvre par le biais d'un modèle de gestion, de conception-construction, de partenariat public-privé ou d'ingénierie-appvisionnement-construction;</i></p> <p>a) Modèle de réalisation de projet de gestion :</p> <p>Dans de nombreux projets du secteur privé mis en œuvre au moyen du modèle de réalisation de projets de gestion, le propriétaire choisit de passer des marchés distincts pour se procurer des services d'architecture et d'ingénierie. De plus, pour la grande majorité des contrats de services d'architecture et de génie attribués au Québec par des clients institutionnels autres que le gouvernement fédéral et les municipalités, pour des projets devant être mis en œuvre au moyen de modèles de réalisation de projets de gestion (ou de conception-soumission-construction), les services d'experts-conseils en architecture, en mécanique/électricité et en structures/génie civil sont retenus séparément par le propriétaire. Ce serait le cas pour les projets pertinents à la présente demande de propositions. L'architecte, qui agit à titre d'expert-conseil principal, ne peut détenir et ne détient pas les contrats de sous-expert-conseil en ingénierie, mais il est responsable de la coordination technique globale du projet. Dans un tel cas, pour un projet présenté par un promoteur (architecte), le promoteur serait-il considéré comme ayant fourni des services d'ingénierie comme l'exige la section 3.2.1.3.b?</p> <p>b) Modèle de réalisation de projet de conception-construction ou de partenariat public-privé :</p> <p>Dans la majorité des projets mis en œuvre au moyen d'un modèle de réalisation de projet de conception-construction ou de partenariat public-privé, le concepteur-constructeur (le propriétaire du projet jusqu'au transfert) fait habituellement appel séparément aux disciplines de la conception architecturale et technique. L'architecte, qui agit à titre d'expert-conseil principal, ne détient pas les contrats de sous-expert-conseil, mais il est responsable de la coordination technique globale du projet. Dans un tel cas, pour un projet présenté par un promoteur (architecte), le promoteur serait-il considéré comme ayant fourni des services d'ingénierie comme l'exige la section 3.2.1.3.b?</p> <p>c) Modèle de réalisation de projet ingénierie-appvisionnement-construction (IAC) :</p> <p>Dans les projets mis en œuvre au moyen d'un modèle de réalisation de projet d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC), le propriétaire engage habituellement une équipe d'architectes et d'ingénieurs pour fournir les services de conception, de construction et de livraison. Dans le cas des projets industriels, l'équipe IAC peut être dirigée par des</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP938-212564/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client

20212564

File No. - N° du dossier

FE178.EP938-212564

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>ingénieurs. Un cabinet d'architectes ne faisant pas partie d'un cabinet d'architectes/ingénieurs intégré fournirait des services d'architecture à titre de sous-expert-conseil à l'expert-conseil principal en génie. Dans un tel cas, le projet présenté par un promoteur (architecte) serait-il évalué?</p> <p><i>Veillez noter qu'au Québec, en raison de restrictions réglementaires professionnelles, les cabinets d'ingénierie ne peuvent pas offrir de services d'architecture directement à leurs clients. Il y a peu de cabinets d'architecture et d'ingénierie intégrés; on trouve généralement des cabinets d'architecture qui offrent des services d'ingénierie limités. Par conséquent, la plupart des mandats d'IAC dans cette juridiction, pertinents pour la présente demande de propositions, sont dirigés par des ingénieurs, assistés par un sous-expert-conseil en architecture.)</i></p>
R26	<p>Veillez consulter la section 3.2.1 de la DP, Expérience et réalisations du promoteur, paragraphes 4 a), b) et c), qui indique clairement que si l'entité n'est pas directement impliquée dans la prestation des services dans le cadre du projet représentatif, le projet représentatif ne sera pas évalué; et l'expérience alléguée par une filiale, une société affiliée ou un sous-traitant sera évaluée en tant qu'expérience acquise par un membre de l'équipe du proposant, mais non en tant qu'expérience du proposant.</p>
Q27	<p>a) La section 3.2.1.4.b. indique que « dans le cas d'une coentreprise, l'expérience acquise par l'un ou l'autre des membres sera évaluée à titre d'expérience du proposant ». Veuillez confirmer que cela s'appliquerait à l'expérience de tous les membres d'une coentreprise d'architectes et d'ingénieurs, peu importe si les services du membre ont été fournis à titre d'expert-conseil principal ou de sous-expert-conseil.</p> <p>b) Veuillez également confirmer que cela s'appliquerait, peu importe si plus d'un membre du soumissionnaire de la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs a fourni des services dans le cadre d'un projet soumis, et si ces services ont été fournis dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats de services professionnels avec le propriétaire.</p> <p>Nous cherchons à obtenir des précisions sur la façon dont les relations contractuelles dans le cadre d'un projet soumis influeraient sur la notation et l'évaluation des contributions des membres d'une coentreprise d'architectes et d'ingénieurs. Veuillez examiner les exemples ci-dessous et indiquer si, dans chaque cas, la contribution du partenaire participant à la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs serait évaluée à titre d'expérience du soumissionnaire :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Si plus d'un membre de la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs a travaillé sur un projet soumis pour la section 3.2.1 en tant que responsables relevant directement du propriétaire du projet, et l'un d'eux était responsable de la coordination technique?2. Si plus d'un membre de la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs a travaillé sur un projet soumis pour la section 3.2.1 en tant que responsables relevant directement de l'entrepreneur en conception-construction, et l'un d'eux était responsable de la coordination technique?3. Si le partenaire architecte de la coentreprise était l'expert-conseil principal, responsable de la coordination technique globale, mais que l'ingénierie était confiée en sous-traitance à une entreprise qui ne fait pas partie de la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs actuelle?

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A

Amd. No. - N° de la modif.
006

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>4. Si le partenaire ingénieur de la coentreprise était l'expert-conseil principal, responsable de la coordination technique globale, mais que l'architecture était confiée en sous-traitance à une entreprise qui ne fait pas partie de la coentreprise d'architectes et d'ingénieurs actuelle?</p>														
<p>R27</p>	<p>a) L'expérience d'un membre d'une coentreprise sera prise en considération et évaluée tant qu'il a été l'expert-conseil principal dans le cadre du projet représentatif proposé.</p> <p>b) L'expérience d'un membre d'une coentreprise dans le cadre d'un projet sera prise en considération et évaluée dans la mesure où il a été l'expert-conseil principal et qu'il satisfait aux critères décrits à l'EPEP 3.2.1.3, ainsi qu'à d'autres critères relatifs à l'expérience du projet.</p> <p>Dans ce contexte, l'« expert-conseil principal » désigne l'entité qui était en contrat direct avec le propriétaire.</p> <p>Veuillez vous reporter à la modification de l'EPEP 3.2.1.4 b) ci dessous.</p>														
<p>Q28</p>	<p>Nous demandons respectueusement des clarifications sur la question suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.2.5.2.i) Processus et méthodologie du proposant <p>Les critères d'évaluation dans le tableau 3.2.5.2 i) Gestion de l'information semblent être une duplication des critères de 3.2.5.2 c) Gestion MDB.</p> <p>Veuillez indiquer si cela est correct et/ou fournir les critères de 3.2.5.2 i) Gestion de l'information.</p> <table border="1" data-bbox="326 1087 1388 1703"> <tr> <td data-bbox="326 1087 402 1703"> <p>3.2.5.2 c)</p> </td> <td data-bbox="402 1087 524 1703"> <p>N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.</p> </td> <td data-bbox="524 1087 678 1703"> <p>Méthodologie et processus très médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Ne comprend nullement ou que minimalement les exigences</p> </td> <td data-bbox="678 1087 833 1703"> <p>Méthodologie et processus médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects</p> </td> <td data-bbox="833 1087 987 1703"> <p>Méthodologie et processus adéquats relativement à la gestion sur place ou hors site de la MDB et la priorisation ou repriorisation de la conception et de la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension adéquate des exigences</p> </td> <td data-bbox="987 1087 1141 1703"> <p>Méthodologie et processus satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception et à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension satisfaisante des exigences</p> </td> <td data-bbox="1141 1087 1295 1703"> <p>Méthodologie et processus très satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension très satisfaisante des exigences</p> </td> <td data-bbox="1295 1087 1388 1703"> <p>50 points</p> </td> </tr> </table>							<p>3.2.5.2 c)</p>	<p>N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.</p>	<p>Méthodologie et processus très médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Ne comprend nullement ou que minimalement les exigences</p>	<p>Méthodologie et processus médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects</p>	<p>Méthodologie et processus adéquats relativement à la gestion sur place ou hors site de la MDB et la priorisation ou repriorisation de la conception et de la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension adéquate des exigences</p>	<p>Méthodologie et processus satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception et à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension satisfaisante des exigences</p>	<p>Méthodologie et processus très satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension très satisfaisante des exigences</p>	<p>50 points</p>
<p>3.2.5.2 c)</p>	<p>N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.</p>	<p>Méthodologie et processus très médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Ne comprend nullement ou que minimalement les exigences</p>	<p>Méthodologie et processus médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects</p>	<p>Méthodologie et processus adéquats relativement à la gestion sur place ou hors site de la MDB et la priorisation ou repriorisation de la conception et de la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension adéquate des exigences</p>	<p>Méthodologie et processus satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception et à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension satisfaisante des exigences</p>	<p>Méthodologie et processus très satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension très satisfaisante des exigences</p>	<p>50 points</p>								

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A

Amd. No. - N° de la modif.
006

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	3.2.5. 2 i)	N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Méthodologie et processus très médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Ne comprend nullement ou que minimalement les exigences	Méthodologie et processus médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects	Méthodologie et processus adéquats relativement à la gestion sur place ou hors site de la MDB et la priorisation ou repriorisation de la conception et de la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension adéquate des exigences	Méthodologie et processus satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception et à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension satisfaisante des exigences	Méthodologie et processus très satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension très satisfaisante des exigences	50 points

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP938-212564/A

006

fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20212564

FE178.EP938-212564

R28	À la section 3.2.5 Processus et méthodologie du proposant, Échelle 5						
	<u>Supprimer:</u>						
3.2.5. 2 i)	N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Méthodologie et processus très médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Ne comprend nullement ou que minimalement les exigences	Méthodologie et processus médiocres relativement à la gestion de la MDB et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés. Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects	Méthodologie et processus adéquats relativement à la gestion sur place ou hors site de la MDB et la priorisation ou repriorisation de la conception et de la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension adéquate des exigences	Méthodologie et processus satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception et à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension satisfaisante des exigences	Méthodologie et processus très satisfaisants relativement à la gestion de la MDB sur place et hors site et à la priorisation ou repriorisation de la conception, ainsi qu'à la production aux fins du respect des jalons définis du projet et des dates intermédiaires clés; démontre une compréhension très satisfaisante des exigences	50 points
<u>Remplacer par:</u>							
3.2.5. 2 i)	N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Processus et méthodes extrêmement faibles de gestion de l'information et de transfert des renseignements aux nouveaux membres de l'équipe.	Processus et méthodes limités de gestion de l'information et de transfert des renseignements aux nouveaux membres de l'équipe.	Processus et méthodes adéquats de gestion de l'information et de transfert des renseignements aux nouveaux membres de l'équipe.	Bond processus et méthodes de gestion de l'information et de transfert des renseignements aux nouveaux membres de l'équipe.	Très bons processus et méthodes de gestion de l'information et de transfert des renseignements aux nouveaux membres de l'équipe.	50 points
Q29	<p>En ce qui concerne la section 3.2.6 de la DP, Plan de participation des Autochtones (PPA), 15 points supplémentaires ont été attribués pour un PPA supérieur à 5 % de la valeur totale du contrat. Il y a toutefois une divergence entre le libellé et le tableau présenté sous la rubrique « Calcul de la note totale du PPA – Exemple ». Le libellé indique que « Note totale du PPA (maximum de 60) = note de la section 3.2.6.1 + note de la section 3.2.6.2 + note de la section 3.2.6.3 + note de la section 3.2.6.4. Note du PPA (maximum de 10) = Note totale du PPA/60 x 10 ». Toutefois, le tableau d'exemples ajoute les points supplémentaires au pointage brut, puis divise le total par 75, plutôt que par 60, selon le libellé.</p> <p>Bien que nous ayons d'abord supposé que l'intention était d'utiliser un dénominateur de 75, il nous est venu à l'esprit, après réflexion, que l'intention de TPSGC pourrait bien être d'utiliser 60 comme dénominateur. Cette approche aurait pour effet de comprimer la note des proposants ayant un engagement important de sorte que toute note totale supérieure ou égale à 60 obtient 10 points, tandis que toute note inférieure à 60 peut « compléter » les points supplémentaires pour améliorer leur note. Si telle est l'approche envisagée, les points supplémentaires accordés aux proposants ayant réalisé des investissements importants dans</p>						

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP938-212564/A

Client Ref. No. - N° de ref. du client

20212564

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur

fe178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>un PPA peuvent obtenir un pointage compétitif pour le PPA, même s'ils obtiennent un pointage faible à l'un ou plusieurs des quatre critères d'évaluation fondamentaux visés aux points 3.2.6.1, 3.2.6.2, 3.2.6.3 et 3.2.6.4.</p> <p>Est-ce que TPSGC peut clarifier ce point?</p>
R29	<p>Le pointage total maximum pour le PPA (y compris les points supplémentaires) est de 75 points. Veuillez noter les changements apportés à l'exemple de calcul de la note totale du PPA ci-dessous.</p>
Q30	<p>L'amendement 004 a ajusté les exigences pour 3.2.1 Projet C - bâtiment basé sur la performance. Étant donné que les exigences ont été ajustées de manière à ce que le développement de la conception soit terminé, un nombre limité de prix/reconnaissance par les pairs serait offert aux entreprises pour ces projets. TPSGC envisagerait-il de supprimer ou de réduire les exigences d'évaluation pour le projet C - bâtiment à haute performance liées au point 3.2.1 f) reconnaissance de l'industrie/des pairs afin d'accroître l'équité de l'évaluation pour ceux qui présentent un projet dont la conception est terminée et la construction en cours?</p>
R30	<p>Non. Le critère ne changera pas.</p>
Q31	<p>Veuillez voir ci-dessous notre demande de clarification concernant la demande de soumissions no EP938-212564/A (SSTT – Services d'architecture et d'ingénierie) :</p> <p>Si notre entreprise crée une coentreprise avec sa société mère dans le seul but de montrer qu'elle a acquis une expérience de projet pertinente dans le cadre du point EPEP 3.2.1, Expérience et réalisations du proposant, est-il nécessaire que notre société mère dispose d'une attestation de sécurité afin que nous puissions soumettre une réponse à la demande de propositions?</p>
R31	<p>Si la coentreprise est une entité juridique distincte, elle devra être inscrite au Programme de sécurité des contrats et être parrainée afin de pouvoir demander l'habilitation de sécurité. La coentreprise devra répondre aux exigences de sécurité avant l'attribution du contrat.</p> <p>Si la coentreprise n'est pas une entité juridique, mais seulement deux organisations qui soumissionnent ensemble, alors les deux organisations doivent satisfaire aux exigences de sécurité indiquées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS). Si la LVERS comporte une exigence de sécurité relative à l'autorisation de détenir des renseignements (ADR), et que seule une des organisations possède cette autorisation, le contrat précisera que le travail ne peut être effectué qu'à une adresse particulière où l'ADR est approuvée.</p>
Q32	<p>Veuillez trouver ci-dessous les questions suivantes relativement à la demande de soumissions n° EP938-212564/A (SSTT – Services d'architecture et d'ingénierie).</p> <p>En ce qui concerne le point 3.2.1.4. a)</p> <p>Afin de refléter l'importance de l'ingénierie dans la conception et la construction de bâtiments de laboratoires, notre équipe est une coentreprise composée d'un cabinet d'architectes et d'une société d'ingénierie multidisciplinaire. Si l'un des projets soumis provient d'une société d'ingénierie multidisciplinaire, ce projet sera-t-il évalué de la même manière que les projets soumis par le cabinet d'architectes? En d'autres termes, le projet pourra-t-il obtenir la note</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A

Amd. No. - N° de la modif.
006

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178

Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>maximale étant donné que a) le cabinet d'architectes de notre coentreprise n'a pas participé au projet et que b) la société d'ingénierie multidisciplinaire n'a pas fourni de services architecturaux? Il est, bien sûr, entendu que pour obtenir une note maximale, nous devrions décrire en détail les services rendus pour les volets techniques et toutes les autres exigences du projet à la satisfaction du Canada.</p>
R32	<p>Pour obtenir la note maximale, le projet représentatif doit satisfaire pleinement aux exigences d'un projet de construction d'un laboratoire scientifique ou de recherche, d'un projet complexe et d'un projet de construction fondé sur le rendement, et sa complexité doit excéder celle qui est décrite à l'annexe H, Énoncé de projet.</p>
Q33	<p>En ce qui concerne le point 3.2.1.4. – « Si le proposant est constitué de multiples entités, il doit indiquer clairement quel membre du partenariat était le responsable de la conception et qui était responsable de la prestation des services dans le projet représentatif. »</p> <p>Si nous soumettons un projet réalisé uniquement par la société d'ingénierie multidisciplinaire de notre coentreprise, est-ce que le seul fait de nommer l'architecte qui a participé au projet (en plus de décrire en détail les aspects du projet qui concernent la société d'ingénierie multidisciplinaire) nous permettra d'obtenir la note maximale?</p>
R33	<p>Pour obtenir la note maximale, les projets représentatifs doivent satisfaire pleinement (i) aux exigences d'un projet de construction d'un laboratoire scientifique ou de recherche, d'un projet complexe et d'un projet de construction fondé sur le rendement, et sa complexité doit excéder celle qui est décrite à l'annexe H, Énoncé de projet. Les projets doivent également satisfaire à d'autres exigences relatives à l'expérience du projet, comme la prestation de services et les rôles et responsabilités décrits en EPEP 3.2.1.3 b) aux divers stades décrits en EPEP 3.2.1.3 c).</p>
Q34	<p>En ce qui concerne le point 3.2.1.3. c) – Afin de refléter l'importance de l'ingénierie dans la conception et la construction de bâtiments de laboratoires, notre équipe est une coentreprise composée d'un cabinet d'architectes et d'une société d'ingénierie multidisciplinaire. Si l'un des projets soumis provient d'une société d'ingénierie multidisciplinaire, le projet pourra-t-il obtenir la note maximale pourvu que nous décrivions en détail les services d'ingénierie multidisciplinaire rendus à toutes les étapes du projet décrites dans ce point?</p>
R34	<p>Pour obtenir la note maximale, les proposants doivent présenter des projets qui satisfont pleinement aux exigences d'un projet de construction d'un laboratoire scientifique ou de recherche, d'un projet complexe et d'un projet de construction fondé sur le rendement, et doivent montrer qu'ils ont fourni des services dans les six phases du projet (conception schématique ou concept du design; élaboration du design; documents de construction; appel d'offres et attribution; surveillance sur place ou surveillance sur le terrain; examen des garanties postérieur à la construction) décrites au point 3.2.1.3 c).</p>
Q35	<p>En ce qui concerne le point 3.2.1.3. b) – Nous notons que l'architecte et l'ingénieur ayant apposé leur sceau sur le document sont tous deux acceptables. Afin de refléter l'importance de l'ingénierie dans la conception et la construction de bâtiments de laboratoires, notre équipe est une coentreprise composée d'un cabinet d'architectes et d'une société d'ingénierie multidisciplinaire. Si l'un des projets soumis provient d'une société d'ingénierie multidisciplinaire, le projet pourra-t-il obtenir la note maximale, c'est-à-dire, est-ce que la liste suivante sera également acceptée par le Canada?</p> <p>1. Paternité de la conception d'une portée d'ingénierie multidisciplinaire</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>2. Contrôle de gestion d'une équipe d'ingénierie multidisciplinaire</p> <p>3. Architecte ou ingénieur ayant apposé son sceau sur le document, selon le cas;</p> <p>4. Responsables individuels de la conception structurelle, mécanique et électrique;</p> <p>5. Production des documents de construction (ingénierie multidisciplinaire);</p> <p>6. Responsable de la gestion de la qualité (GQ) pour une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs;</p> <p>7. Responsable des services sur place aux résidents relativement à l'ingénierie multidisciplinaire.</p>
R35	<p>Pour obtenir la note maximale, les proposants doivent présenter des projets qui satisfont pleinement aux exigences d'un projet de construction d'un laboratoire scientifique ou de recherche, d'un projet complexe et d'un projet de construction fondé sur le rendement, et doivent montrer qu'ils ont fourni des services dans au moins six des rôles et responsabilités décrits au point 3.2.1.3 b). La liste ci-dessus serait également acceptable.</p>
Q36	<p>Le Canada envisagerait-il d'assouplir le critère selon lequel le projet fondé sur le rendement doit être mis en œuvre au moyen d'un modèle de gestion de la construction, de conception-construction, de partenariat public-privé ou d'ingénierie-approvisionnement-construction? En effet, il sera difficile de trouver des projets qui respectent le principe d'émission nette de carbone nulle et qui utilisent d'autres modèles de prestation, car la grande majorité des projets qui atteignent des émissions nettes de carbone zéro sont mis en œuvre au moyen d'un modèle traditionnel et sont dirigés par un architecte, et non par un entrepreneur.</p>
R36	<p>TPSGC acceptera les projets ayant été mis en œuvre par le biais d'un modèle de conception-soumission-construction.</p>
Q37	<p>Compte tenu de la grande complexité de la portée de la conception et de la consultation en matière de sécurité, TPSGC exigera-t-il un professionnel certifié en sécurité physique, un professionnel certifié en protection ou l'équivalent, comme c'est le cas pour les autres projets de sécurité de TPSGC où l'adoption et la mise en œuvre de l'EMR sont en cause?</p>
R37	<p>Veuillez référer au SC1 et à l'annexe D de l'appel d'offres ainsi qu'au guide de classification de la sécurité dans l'amendement 005 pour plus de détails sur les exigences de sécurité de ce projet.</p>
Q38	<p>Hygiéniste industriel – Ce poste figure dans la liste des experts-conseils en géotechnique, environnement et santé et sécurité au travail (ECGESST). Veuillez préciser quels services doivent être assumés par le proposant.</p>
R38	<p>L'hygiéniste industriel doit être transporté par le proposant pour réaliser l'évaluation de la ventilation dans les laboratoires (EVL). TPSGC a commencé le processus de collecte de données de l'EVL, mais le proposant retenu devra terminer le processus d'EVL et intégrer les résultats à la conception globale.</p>
Q39	<p>La section 1.1 – Objet du contrat de l'Annexe H – Énoncé de projet indique : « TPSGC retiendra les services de plusieurs entreprises, sélectionnées au moyen d'appels d'offres, qui fourniront des services d'ingénierie géotechnique et environnementale et des services de</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<p>santé et de sécurité au travail (dans l'énoncé de projet, ils seront dénommés les "experts-conseils en géotechnique, environnement et santé et sécurité au travail", ECGESST). TPSGC sollicitera également des services d'arpentage et des services de conception et de construction liés aux travaux de préconstruction. Tout au long du contrat, l'expert-conseil et tous les membres de l'équipe de conception devront coordonner leurs services avec ceux des ECGESST, des autres experts-conseils et entrepreneurs en conception, et de l'arpenteur-géomètre. »</p> <p>De plus, on précise, à la Section 7.3 – ECGESST, arpenteurs et autres experts-conseils et entrepreneurs de TPSGC de l'Annexe H, ce qui suit : « TPSGC retiendra les services d'un cabinet d'ingénieurs en géotechnique et en environnement, d'un service d'arpenteurs et d'autres experts-conseils et entrepreneurs en conception qui fourniront les services requis ne relevant pas du mandat de l'expert-conseil en matière de conception. L'expert-conseil et le DT devront assurer la coordination et l'intégration des constats et des exigences des experts-conseils de TPSGC à toutes les étapes du projet. »</p> <p>Ces deux énoncés semblent indiquer que la portée des travaux des équipes de conception n'englobe pas les services en hygiène industrielle.</p> <p>Toutefois, les taux horaires exigés pour les hygiénistes industriels figurent dans le tableau B relatif aux autres services additionnels du formulaire de proposition de prix de l'Annexe C.</p> <p>De plus, selon la Section 6.1 Services d'experts-conseils spécialistes, il faut recourir aux services des spécialistes suivants : « t) Spécialistes de la santé et de la sécurité au travail ». TPSGC peut-il confirmer l'intention d'intégrer de tels spécialistes dans l'équipe de conception?</p>
R39	<p>L'hygiéniste industriel doit être transporté par le proposant pour réaliser l'évaluation de la ventilation dans les laboratoires (EVL). TPSGC a commencé le processus de collecte de données de l'EVL, mais le proposant retenu devra terminer le processus d'EVL et intégrer les résultats à la conception globale.</p>
Q40	<p>L'énoncé de projet de l'annexe H - section 4.3.4 Architecture indique que le champ d'application comprend "j) Toutes les enquêtes et tous les projets habilitants applicables". Cela semble contredire d'autres déclarations de l'annexe H, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Section 4.4 Portée exclue : " Les éléments suivants sont exclus de la portée et du coût du projet : b) Travaux d'habilitation ".- Section 4.2 : "Aux fins du présent projet, les travaux de facilitation ne font pas partie du présent contrat et seront réalisés dans le cadre de contrats distincts afin de faciliter la préparation du site pour le présent contrat."- Section 4.2.4 : " Les informations contenues dans cette section de l'énoncé de projet sont destinées uniquement à l'équipe de conception et seront exécutées en tout ou en partie par le DR. " <p>TPSGC peut-il confirmer l'annexe H, section 4.3.4, puce j ?</p>
R40	<p>Le RM sera responsable des travaux d'habilitation. Se référer aux amendements de l'Énoncé de projet ci-dessous pour des clarifications.</p>
Q41	<p>TPSGC envisagerait-il une prolongation de deux semaines, voire d'une semaine, de la date limite actuelle du 10 décembre?</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP938-212564/A

Client Ref. No. - N° de ref. du client

20212564

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur

fe178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R41	La date de clôture de l'appel d'offres sera prolongée jusqu'au 12 janvier 2022.
Q42	We are completing the form "Appendix G Indigenous Participation Plan And Certification" for our proposal. Are we also required to submit our Draft narrative of our Indigenous Participation Plan (IPP) at this time or is our narrative for our IPP required after project award, and only Appendix G is needed at this time?
R42	The draft Indigenous Participation Plan is required after contract award. Please refer to section 18 (Indigenous Participation Plan) of the Project Brief For a bid to be responsive and be assigned points, the Bidder must provide completed tables in Appendix G – Indigenous Participation Plan and Certification.
Q43	Nous demandons respectueusement une extension de 2 semaines de la date de clôture du 10 décembre 2021 (au 24 décembre 2021).
R43	La date de clôture de l'appel d'offres sera prolongée jusqu'au 12 janvier 2022.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

2. Modification à la DDP:

Les modifications suivantes sont applicables immédiatement.

a) Consulter : DÉFINITIONS

« Proposant » (expert-conseil principal) :

La personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une proposition (également appelée « soumissionnaire » dans les présentes). Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du proposant, ni ses sous-experts-conseils.

b) Consulter : EXIGENCE DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS (EPEP)

À la section EPEP 3.2.1.4

SUPPRIMER :

b) Si le promoteur ou un membre de l'équipe du promoteur ne participait pas directement à la prestation des services dans le cadre du projet de référence, ce dernier ne sera pas évalué

INSÉRER :

b) Si le promoteur ou un membre de l'équipe du promoteur n'était pas l'expert-conseil principal et qu'il ne participait pas directement à la prestation des services dans le cadre du projet de référence, ce dernier ne sera pas évalué

c) Consulter : EPEP 3.2.6

Supprimer :

Calcul de la note totale du PPA – Exemple :

Note totale du PPA (maximum de 60) = note de la section 3.2.6.1 + note de la section 3.2.6.2 + note de la section 3.2.6.3 +

note de la section 3.2.6.4 Note du PPA (maximum de 10) = Note totale du PPA/60 x 10

Insérer :

Calcul de la note totale du PPA – Exemple :

Note totale du PPA (maximum de 75) = note de la section 3.2.6.1 + note de la section 3.2.6.2 + note de la section 3.2.6.3 +

note de la section 3.2.6.4 Note du PPA (maximum de 10) + points supplémentaires (*le cas échéant*) = Note totale du PPA/75 x 10

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

3. Modification à l'énoncé de projet:

Les modifications suivantes sont applicables immédiatement.

a) Référer: 1.1.1 Structure de l'énoncé de projet

SUPPRIMER:

c) Section 4 – Portée. Cette section décrit la portée du projet et constitue le fondement de tous les services définis dans les sections 9 à 17 de l'énoncé de projet. La section sur le champ d'application se divise en quatre sous-sections : les éléments communs du champ d'application, les projets habilitants, la construction principale et les exclusions du champ d'application.

INSÉRER:

c) Section 4 – Portée. Cette section décrit la portée du projet et constitue le fondement de tous les services définis dans les sections 9 à 17 de l'énoncé de projet. La section sur le champ d'application se divise en quatre sous-sections : les éléments communs du champ d'application, les projets habilitants et les travaux préalables, la construction principale et les exclusions du champ d'application.

b) Référer: 1.3.3.1 Les trois premières années, 1^{er} paragraphe

SUPPRIMER:

Pour que les principaux travaux de construction puissent se dérouler dans un ordre simplifié et efficace, l'équipe de projet devra prendre des décisions de conception fondamentales et réaliser des projets habilitants. Ceci signifie que les trois premières années du projet nécessiteront un effort intensif pour tous, comme le montre le graphique suivant.

INSÉRER:

Pour que les principaux travaux de construction puissent se dérouler dans un ordre simplifié et efficace, l'équipe de projet devra prendre des décisions de conception fondamentales et réaliser des projets habilitants et préalables. Ceci signifie que les trois premières années du projet nécessiteront un effort intensif pour tous, comme le montre le graphique suivant.

c) Référer: 1.4.5.3 Travaux préalables à la construction

SUPPRIMER:

Les travaux préalables à la construction, définis dans la section 4.2.4 de l'énoncé de projet, seront menés par le RM par l'entremise d'autres contrats de conception et de construction.

INSÉRER:

Les travaux préalables à la construction, définis dans les sections 4.2.2 et 4.2.3 de l'énoncé de projet, seront menés par l'Équipe de projet.

d) Référer: 1.4.5 Projets habilitants et travaux préalables à la construction

INSÉRER:

1.4.5.4 Projets habilitants

Les travaux préalables à la construction, définis dans la section 4.2.4 de l'énoncé de projet, seront menés par le RM par l'entremise d'autres contrats de conception et de construction.

e) Référer: 1.4.9.1 Élaboration de la conception achevée à 50 %, 1^{er} paragraphe

SUPPRIMER:

L'équipe de conception et les ECGESST doivent faire progresser suffisamment la conception globale et mener d'autres analyses du rendement en matière de durabilité avant que l'EC soit achevée à 50 %. L'équipe de conception et les ECGESST sont tenus d'entreprendre les DC pour les projets habilitants

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

après la présentation de l'EC achevée à 50 %, ou selon l'ordre de priorité établi par le DT, en intégrant les résultats, s'il y a lieu, du troisième atelier sur l'IV et les résultats des autres ateliers.

INSÉRER:

L'équipe de conception et les ECGESST doivent faire progresser suffisamment la conception globale et mener d'autres analyses du rendement en matière de durabilité avant que l'EC soit achevée à 50 %.

L'équipe de conception et les ECGESST sont tenus d'entreprendre les DC pour les travaux préalables après la présentation de l'EC achevée à 50 %, ou selon l'ordre de priorité établi par le DT, en intégrant les résultats, s'il y a lieu, du troisième atelier sur l'IV et les résultats des autres ateliers.

f) Référent: 1.4.11 Restrictions et ordonnancement des travaux

SUPPRIMER:

s) Restrictions d'accès au chantier et aux immeubles pendant les projets habilitants et les travaux de construction et après la construction;

INSÉRER:

s) Restrictions d'accès au chantier et aux immeubles pendant les projets habilitants, les travaux préalables et les travaux de construction et après la construction;

g) Référent: 4.1.1 Inspections

SUPPRIMER:

c) Un examen détaillé des systèmes civils/municipaux et de chantier, et des systèmes mécaniques, électriques et de connectivité à proximité, de leur interconnexion et de leur dépendance aux immeubles adjacents et de l'infrastructure municipale et de chantier générale ou d'autres chantiers s'appliquant aux projets habilitants;

INSÉRER:

c) Un examen détaillé des systèmes civils/municipaux et de chantier, et des systèmes mécaniques, électriques et de connectivité à proximité, de leur interconnexion et de leur dépendance aux immeubles adjacents et de l'infrastructure municipale et de chantier générale ou d'autres chantiers s'appliquant aux projets habilitants et aux travaux préalables;

h) Référent: 4.3.3.1 Architecture Paysage

SUPPRIMER:

o) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

o) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

i) Référent: 4.3.3.2 Aspect civil/municipal

SUPPRIMER:

La majorité des travaux décrits dans la présente section auront été menés comme travaux habilitants. La portée des travaux à mener par le RM comprend généralement ce qui suit :

INSÉRER:

La portée comprend les éléments suivants:

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SUPPRIMER:

m) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

m) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

j) Référent: 4.3.4 Architecture

SUPPRIMER:

j) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

j) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

k) Référent: 4.3.4.1 Programme de l'immeuble et du chantier

SUPPRIMER:

f) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

f) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

l) Référent: 4.3.4.2 Conception d'accessibilité universelle

SUPPRIMER:

d) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

d) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

m) Référent: 4.3.4.3 Sécurité

SUPPRIMER:

h) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

h) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

n) Référent: 4.3.4.4 Aspect audiovisuel

SUPPRIMER:

e) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

e) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

o) Référent: 4.3.4.5 Technologie de l'information

SUPPRIMER:

f) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

f) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

p) Référent: 4.3.6.3.3 Portée et responsabilité associées à l'expert-conseil pour l'AAE

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SUPPRIMER:

n) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

n) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

q) Référent: 4.3.6.3.5 Portée et responsabilité associées à l'expert-conseil pour la connectivité

SUPPRIMER:

f) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

f) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

r) Référent: 4.3.4.7 Conception acoustique

SUPPRIMER:

d) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

d) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

s) Référent: 4.3.6 Enveloppe du bâtiment

SUPPRIMER:

h) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

h) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

t) Référent: 4.3.7 Aspect structurel et sismique

SUPPRIMER:

h) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

h) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

u) Référent: 4.3.8 Aspect mécanique

SUPPRIMER:

r) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

r) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

v) Référent: 4.3.9 Aspect électrique

SUPPRIMER:

s) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

s) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

w) Référer: 4.3.11 Mise en service

SUPPRIMER:

g) Toutes les inspections et tous les projets habilitants connexes.

INSÉRER:

g) Toutes les inspections et tous les travaux préalables connexes.

x) Référer: 4.3.12.1 Portée de l'équipe de projet

SUPPRIMER:

b) Analyser les coûts récurrents et estimer les coûts par élément dans ASTM E1557, UNIFORMAT II ainsi que les flux de trésorerie annuels pour toute la durée du projet aux étapes d'achèvement à 50 % et à 100 % de la CS, et à 50 % et à 100 % de l'EC, selon la SRT approuvée qui apparaît au sous-paragraphe a), y compris tous les projets habilitants et l'intégration des estimations des ECGESST pour parvenir à une estimation globale des coûts;

INSÉRER:

b) Analyser les coûts récurrents et estimer les coûts par élément dans ASTM E1557, UNIFORMAT II ainsi que les flux de trésorerie annuels pour toute la durée du projet aux étapes d'achèvement à 50 % et à 100 % de la CS, et à 50 % et à 100 % de l'EC, selon la SRT approuvée qui apparaît au sous-paragraphe a), y compris tous les travaux préalables et l'intégration des estimations des ECGESST pour parvenir à une estimation globale des coûts;

y) Référer: 4.3.12.2 Responsabilités du DT

SUPPRIMER:

b) Analyser les coûts récurrents et estimer les coûts par élément dans ASTM E1557, UNIFORMAT II ainsi que les flux de trésorerie annuels pour toute la durée du projet aux étapes d'achèvement à 100 % de la CS, et à 50 % et 100 % de l'EC, selon la SRT approuvée et décrite au sous-paragraphe a), y compris tous les projets habilitants;

INSÉRER:

b) Analyser les coûts récurrents et estimer les coûts par élément dans ASTM E1557, UNIFORMAT II ainsi que les flux de trésorerie annuels pour toute la durée du projet aux étapes d'achèvement à 100 % de la CS, et à 50 % et 100 % de l'EC, selon la SRT approuvée et décrite au sous-paragraphe a), y compris tous les travaux préalables;

z) Référer: 10.1.8.5.3 Commission de la capitale nationale (CCN), 3^e paragraphe

SUPPRIMER:

Avec le RM, l'équipe de conception, en consultation avec le personnel de la CCN, doit établir une stratégie et un calendrier intégrant l'élaboration séquentielle et progressive de la conception du projet. Les projets habilitants ne peuvent pas commencer avant l'obtention d'une AFUSDTI, généralement de niveau 2.

INSÉRER:

Avec le RM, l'équipe de conception, en consultation avec le personnel de la CCN, doit établir une stratégie et un calendrier intégrant l'élaboration séquentielle et progressive de la conception du projet. Les travaux préalables ne peuvent pas commencer avant l'obtention d'une AFUSDTI, généralement de niveau 2.

Solicitation No. - N° de l'invitation EP938-212564/A	Amd. No. - N° de la modif. 006	Buyer ID - Id de l'acheteur fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client 20212564	File No. - N° du dossier FE178.EP938-212564	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

aa) Référent: 10.2.1.1 Planification de gestion de la conception

SUPPRIMER:

d) Une description des processus et des méthodes d'intégration de la conception optimisée, de l'examen de la conception et de processus de construction optimisés pour les enquêtes et les projets habilitants;

INSÉRER:

d) Une description des processus et des méthodes d'intégration de la conception optimisée, de l'examen de la conception et de processus de construction optimisés pour les enquêtes et les travaux préalables;

ab) Référent: 10.2.1.3 Planification de la gestion des coûts

SUPPRIMER:

h) ne description des processus et méthodes expliquant l'élaboration itérative de la présentation des estimations de coûts dans les présentations à l'achèvement à 50 % et 100 % de la CS et de l'EC, intégrant les estimations préparées par les ECGESST, et des estimations dans les présentations à l'achèvement à 50 %, 90 % et 100 % de la CS, incluant les processus de conception allégée et les processus de l'EC liés aux inspections et aux projets habilitants;

INSÉRER:

h) ne description des processus et méthodes expliquant l'élaboration itérative de la présentation des estimations de coûts dans les présentations à l'achèvement à 50 % et 100 % de la CS et de l'EC, intégrant les estimations préparées par les ECGESST, et des estimations dans les présentations à l'achèvement à 50 %, 90 % et 100 % de la CS, incluant les processus de conception allégée et les processus de l'EC liés aux inspections et aux travaux préalables;

ac) Référent: 11.1 Intention, 4^e paragraphe

SUPPRIMER:

Les exigences et services en matière de PC de la section 11 de l'énoncé de projet s'appliquent à chacun des projets habilitants indiqués à la section 4.2 de l'énoncé de projet, mais adaptés et simplifiés dans la mesure du possible, comme convenu par le RM.

INSÉRER:

Les exigences et services en matière de PC de la section 11 de l'énoncé de projet s'appliquent à chacun des travaux préalables indiqués à la section 4.2 de l'énoncé de projet, mais adaptés et simplifiés dans la mesure du possible, comme convenu par le RM.

ad) Référent: 12.2 Services liés aux projets habilitants

SUPPRIMER:

12.2 Services liés aux projets habilitants

INSÉRER:

12.2 Services liés aux travaux préalables

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

ae) Référer: 12.3.12 Coûts, 1^{er} paragraphe

SUPPRIMER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie C (+/- 15 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour chaque option, avec la présentation de la CS à 50 % et à 100 %, et une base d'estimation détaillée propre à chaque option, fondée sur des versions antérieures, ainsi que des estimations justifiées des coûts pour chaque projet habilitant, et un budget pour tous les aspects de durabilité pour l'ensemble du projet. Dans la CS, l'estimation des coûts et l'analyse connexe des coûts, l'équipe de conception doit, entre autres:

INSÉRER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie C (+/- 15 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour chaque option, avec la présentation de la CS à 50 % et à 100 %, et une base d'estimation détaillée propre à chaque option, fondée sur des versions antérieures, ainsi que des estimations justifiées des coûts pour chaque travail préalable, et un budget pour tous les aspects de durabilité pour l'ensemble du projet. Dans la CS, l'estimation des coûts et l'analyse connexe des coûts, l'équipe de conception doit, entre autres:

af) Référer: 12.6 Livrables de la conception schématique

SUPPRIMER:

m) xiv. dans la présentation de chaque option de la CS, chaque estimation des coûts au format ASTM E1557, UNIFORMAT II avec le calcul sous-jacent propre à chaque option, avec une estimation et les hypothèses sous-jacentes pour chaque travail préalable avec:

INSÉRER:

m) xiv. dans la présentation de chaque option de la CS, chaque estimation des coûts au format ASTM E1557, UNIFORMAT II avec le calcul sous-jacent propre à chaque option, avec une estimation et les hypothèses sous-jacentes pour chaque travail préalable avec:

ag) Référer: 13.1 Intention, 3^e paragraphe

SUPPRIMER:

Les services d'EC ne s'appliquent pas aux travaux habilitants ou temporaires. Ces sous-projets passeront directement de la CS à l'étape du DC.

INSÉRER:

Les services d'EC ne s'appliquent pas aux travaux préalables ou temporaires. Ces sous-projets passeront directement de la CS à l'étape du DC.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP938-212564/A	006	fe178
Client Ref. No. - N° de ref. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20212564	FE178.EP938-212564	

ah) Référent: 13.2.12 Coûts

SUPPRIMER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie B (+/- 10 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour les présentations de l'EC, qui doit comprendre les deux options de durabilité de l'EC, avec une description détaillée des hypothèses de calcul pour chaque option, dérivées de versions antérieures, avec une estimation approfondie des coûts et des hypothèses sous-jacentes pour les estimations sur chaque projet habilitant. L'estimation des coûts et l'analyse sous-jacente dans l'EC achevée à 50 % et à 100 doit comprendre, entre autres:

INSÉRER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie B (+/- 10 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour les présentations de l'EC, qui doit comprendre les deux options de durabilité de l'EC, avec une description détaillée des hypothèses de calcul pour chaque option, dérivées de versions antérieures, avec une estimation approfondie des coûts et des hypothèses sous-jacentes pour les estimations sur chaque travail préalable. L'estimation des coûts et l'analyse sous-jacente dans l'EC achevée à 50 % et à 100 doit comprendre, entre autres:

ai) Référent: 13.5 Livrables de l'élaboration de la conception (EC)

SUPPRIMER:

m) xiv. Estimations des coûts indiqués dans la présentation sur l'EC, au format ASTM E1557, UNIFORMAT II avec une SRT révisée et les calculs sous-jacents à l'estimation, y compris une estimation révisée avec calculs sous-jacents pour tous les projets habilitants et:

INSÉRER:

m) xiv. Estimations des coûts indiqués dans la présentation sur l'EC, au format ASTM E1557, UNIFORMAT II avec une SRT révisée et les calculs sous-jacents à l'estimation, y compris une estimation révisée avec calculs sous-jacents pour tous les travaux préalables et:

aj) Référent: 14.1.1 Projets habilitants

SUPPRIMER:

14.1.1 Projets habilitants

Les exigences et services relatifs au DC dans la section 14 du présent énoncé de projet s'appliquent à chacun des projets habilitants indiqués à la section 4.2 de l'énoncé de projet, mais adaptés et simplifiés dans la mesure du possible, comme convenu par l'équipe de conception, le DT et le RM.

Le nombre de présentations provisoires et de périodes d'examen sera réduit pour optimiser le calendrier comme convenu par l'équipe de conception, le DT et le RM.

INSÉRER:

14.1.1 Travaux préalables

Les exigences et services relatifs au DC dans la section 14 du présent énoncé de projet s'appliquent à chacun des travaux préalables indiqués à la section 4.2 de l'énoncé de projet, mais adaptés et simplifiés dans la mesure du possible, comme convenu par l'équipe de conception, le DT et le RM.

Le nombre de présentations provisoires et de périodes d'examen sera réduit pour optimiser le calendrier comme convenu par l'équipe de conception, le DT et le RM.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP938-212564/A
Client Ref. No. - N° de ref. du client
20212564

Amd. No. - N° de la modif.
006
File No. - N° du dossier
FE178.EP938-212564

Buyer ID - Id de l'acheteur
fe178
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ak) Référer: 14.3.13 Coûts, 1^{er} paragraphe

SUPPRIMER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie A (+/- 5 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour chaque AP, avec une base d'estimation détaillée propre à chaque option, élaborée à partir de versions antérieures, et estimation approfondie des coûts et des hypothèses sous-jacentes pour les estimations liées à chaque projet habilitant. L'estimation et les analyses des coûts présentées dans l'EC doivent comprendre, sans s'y limiter:

INSÉRER:

L'équipe de conception doit élaborer une estimation des coûts itérative de catégorie A (+/- 5 %) selon le format ASTM E1557, UNIFORMAT II pour chaque AP, avec une base d'estimation détaillée propre à chaque option, élaborée à partir de versions antérieures, et estimation approfondie des coûts et des hypothèses sous-jacentes pour les estimations liées à chaque travail préalable. L'estimation et les analyses des coûts présentées dans l'EC doivent comprendre, sans s'y limiter:

al) Référer: Annexe H – SOMMAIRE DES LIVRABLES, 39^e et 40^e lignes

SUPPRIMER:

SERVICES DE CONCEPTION SCHEMATIQUE	Confirmer que les interférences à la conception des projets habilitants dans le modèle sont identifiées et résolues.	Chaque semaine, ou selon ce qu'indique le plan révisé d'exécution de la MDB.	Section 12.2
	Adapter et optimiser les flux de travail de chaque membre de l'équipe de conception pour répondre aux exigences de production de la conception des projets habilitants et, si possible, écourter les délais, selon ce qui aura été convenu avec le RM.	En permanence	Section 12.2

INSÉRER:

SERVICES DE CONCEPTION	Confirmer que les interférences à la conception des travaux préalables dans le modèle sont identifiées et résolues.	Chaque semaine, ou selon ce qu'indique le plan révisé d'exécution de la MDB.	Section 12.2
	Adapter et optimiser les flux de travail de chaque membre de l'équipe de conception pour répondre aux exigences de production de la conception des travaux préalables et, si possible, écourter les délais, selon ce qui aura été convenu avec le RM.	En permanence	Section 12.2

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.